



Réf : D16

**OBJET** : Avenants n°1 - convention d'hébergement de matériel informatique et convention de location de fibres optiques inactivées signées avec la Sanef.

## LE PRESIDENT

- Vu les statuts du syndicat mixte et notamment l'article 2,
- Vu la délégation du comité syndical accordée au Président par délibération n°5 en date du 30 avril 2008 ;
- Vu la convention d'hébergement de matériel informatique signée avec la Sanef le 10 juin 2008 ;
- Vu la convention de location de fibres optiques inactivées signée la Sanef le 9 juin 2008.

## DECIDE

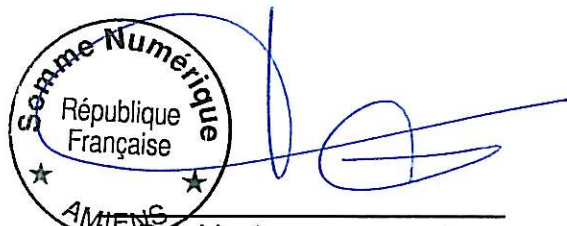
**ARTICLE 1** – L'avenant n°1 à la convention d'hébergement est approuvé

**ARTICLE 2** - L'avenant n°1 à la convention de location de fibres optiques inactivées est approuvé.

**ARTICLE 3** - Il sera rendu compte au Comité Syndical de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Monsieur le Directeur et Monsieur le Trésorier d'Amiens Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Somme.

Fait à Amiens, le 28 avril 2010

  
Le Président  
Jean-François VASSEUR